

Ville de Malakoff



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2025

Objet : Avenant à la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff

Nombre de membres composant le conseil :	N° DEL2025_26
39	
En exercice:	39
Présents:	33
Représentés (ayant donné mandat):	6
Absent excusé (sans mandat):	0

L'an deux mille vingt cinq, le douze février à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - M. Farid Hemidi - Mme Catherine Morice -
Mme Carole Sourigues - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - Mme Héla Bel Hadj
Youssef - M. Martin Vernant - M. Aurélien Denaes -
M. Anthony Toueilles - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti -
Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault

Avaient donné mandat :

Mme Fatiha Alaoudat à M. Dominique Cardot
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : Mme Sourigues en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 12 février 2025

Registre des délibérations Délibération n° DEL2025_26

Objet : Avenant à la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la santé publique

Vu l'instruction interministérielle N° DGS/SP1/DGESCO/2023/99 du 19 juin 2023 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) au collège à partir de la rentrée 2023-2024 ;

Vu la note d'information n° DGS/SP/2016/282 du 19 septembre 2016 relative au conventionnement et à l'habilitation des structures réalisant des vaccinations gratuites en application des articles L.3111-11 et L.3112-3 du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°DEL2023_89 approuvant la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a délégué la mission de vaccination au centre de vaccination gratuite intégré au Centre Municipal de Santé Jacqueline Akoun-Cornet ;

Considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine participe au financement de la campagne de vaccination ;

Considérant la volonté de la ville de participer à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE l'avenant à la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.

Article 2 : AUTORISE Madame la maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr